



COMMUNE DE DRAP ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Etabli par CPNU - Novembre 2012 54 rue Rossini - 06000 Nice

PROJET ARRÊTÉ LE : 3 MAI 2012	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2012
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 27/08/12 AU 27/09/12	
APPROBATION LE : 29/11/2012	Monsieur le Maire :
MODIFICATIONS	mises à jour :

Préserver et mettre en valeur l'environnement urbain et naturel

=> LES OBJECTIFS	=> LES MOYENS
- Maîtriser l'étalement urbain :	- Poursuivre l'urbanisation des secteurs déjà bâtis en fonction de la des- serte par les réseaux (notamment en matière d'assainissement), des enjeux paysagers et de la forme urbaine existante.
	 Utiliser les espaces non bâtis à l'intérieur des limites actuelles de l'urba- nisation, notamment aux quartiers de Carlin et du Plan du Moulin.
	- Maîtriser l'urbanisation du secteur du lycée.
- Préserver les espaces naturels et agricoles :	 Protéger les oliveraies de qualité situées notamment sur la colline de Sainte-Catherine.
	 Préserver de toute urbanisation les espaces naturels structurant le grand paysage notamment le Bois du Marquis, Grand Bois, Camp Lucéram.
	- Favoriser une agriculture de production locale ayant des débouchés

sur les marchés locaux.

nagement et de gestion des Paillons.

- Engager des actions de protection et de mise en valeur du Paillon et de ses berges en cohérence avec le schéma de restauration d'amé-

Préserver et mettre en valeur l'environnement urbain et naturel

=> LES OBJECTIFS	=> LES MOYENS
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti :	- Préserver la forme urbaine traditionnelle du village et des hameaux Ourdan et des Arnulfs.
	- Requalifier les berges du Paillon pour en faire un espace public de convivialité et de lien social.
	- Créer des transparences vers le Paillon en centre ville depuis le Plan du Moulin jusqu'au quartier Carlin.
	- Préserver la structure agreste dans les zones d'habitat pavillonnaire et diffus.
	- Préserver et mettre en valeur les nombreux ouvrages hydrauliques (fontaines, canaux, moulin).
	- Entretenir et protéger les vallons et leurs abords boisés, notamment les vallons de Bottin, du Grec, de Terre Blanche.
- Structurer le territoire :	 Créer un centre de vie au quartier du Plan du Moulin dans un souci de mixité fonctionnelle venant renforcer et conforter la centralité du village.
	 Concevoir un front bâti et animé le long de la RD 2204 dans l'agglo- mération en accompagnant la mutation des activités artisanales exis- tantes.

- Conforter le centre de vie de la Condamine en maintenant et diversi-

fiant les commerces et les services.

Préserver et mettre en valeur l'environnement urbain et naturel

=> LES OBJECTIFS	=> LES MOYENS
- Repenser les entrées de ville :	 Poursuivre la requalification de la traversée urbaine (RD 2204). Créer un boulevard urbain paysager et sécurisé incluant une piste ou bande cyclable le long de la RD 2204.
- Prévenir les risques naturels :	- Prendre en compte les mesures de précautions préconisées par les PPR inondation et mouvements de terrains.
- Encourager à la démarche environnementale :	 Inciter à la construction de haute qualité environnementale. Favoriser l'utilisation de dispositifs prenant en compte les énergies renouvelables.

Habiter et vivre à Drap

=> LES OBJECTIFS => LES MOYENS

- Permettre la satisfaction des besoins en matière de logement :

- Atteindre l'objectif de 20 % de logements sociaux exigés par la loi SRU.
- Assurer une meilleure répartition géographique du logement social sur le territoire communal en prévoyant la réalisation de logements locatifs conventionnés et pour les primo-accédants.
- Poursuivre la politique de réhabilitation des logements anciens dans les centres anciens.

Habiter et vivre à Drap

=> LES OBJECTIFS => LES MOYENS

- Satisfaire les besoins en matière de services et d'équipements publics:

- Permettre l'accès à la culture et aux sports pour tous.
- Accompagner la réalisation du lycée au quartier de Fontanil en créant des équipements de sports et de loisirs.
- Poursuivre l'amélioration de la voirie et du réseau d'assainissement et étendre le réseau aux quartiers non équipés actuellement.
- Réserver des espaces pour la création de nouveaux équipements publics, notamment pour la création d'un local communal.
- Prévoir les espaces nécessaires pour l'extension du cimetière ou la création d'un nouveau.

Travailler à Drap

=> | ES OBJECTIES => | FS MOYENS - Soutenir et développer les activités artisanales, commerciales et de - Favoriser le commerce de nécessité quotidienne dans l'agglomération drapoise et à la Condamine. services: - Dynamiser et diversifier l'offre commerciale et de services en centre ville, notamment le long de la RD 2204. - Maintenir et organiser les activités économiques présentes le long de la RD 2204. - Prendre en compte le risque inondation dans les zones d'activités et exploiter au mieux leur potentialité tout en assurant leur maintien. - Encourager l'évolution du Plan de Blavet vers des activités plus valorisantes en cohérence avec la création du lycée. - Accompagner le développement du secteur de la santé. - Maintenir et conforter les activités agricoles existantes. - Dynamiser l'agriculture pour son rôle dans l'économie locale : - Créer des espaces à vocation agricole présentant un réel potentiel agronomique.

Mieux se déplacer

=> LES OBJECTIFS	=> LES MOYENS
- Favoriser l'offre de transport en commun :	 Favoriser l'usage des transports en commun en cohérence avec le futur pôle multimodal de la gare de Drap/Cantaron et l'arrivée du tramway à la Trinité. Favoriser l'accès des transports collectifs aux personnes à mobilité réduite.
- Améliorer le maillage des voiries primaires et secondaires :	- Poursuivre l'amélioration des caractéristiques techniques des voies communales.
- Encourager et sécuriser les modes de déplacements doux :	 Créer des cheminements piétons dans le centre ville et le long du Paillon d'une part et entre les deux centres de vie (village et Condamine) d'autre part. Encourager les modes de déplacements des deux roues non motorisés.
- Renforcer l'offre en stationnement :	- Ouvrir des espaces de stationnement de proximité et résidentiel en centre ville.